

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES**

**PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL
HUMAIN/BURKINA FASO (P506528)**

FINANCEMENT ADDITIONNEL

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

Septembre 2025

Sommaire

1. Introduction/Description du projet.....	4
2. Objectifs/Description du PMPP.....	4
3. Identification et analyse des parties prenantes.....	4
3.1 Méthodologie.....	4
3.2. Parties concernées et autres parties intéressées	5
3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	5
4. Programme de mobilisation des parties prenantes.....	6
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	6
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	9
4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes.....	10
4.4. Information des parties prenantes	12
5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes	12
5.1. Ressources.....	12
5.2. Fonctions et responsabilités de la direction	13
6. Mécanisme de règlement des plaintes	13
7. Suivi et rapports	15
7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP	15
7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes.....	16
Annexe 1 : PV Consultations individuelles	17
Annexe 2 : PV de la consultation publique avec les parties prenantes du secteur de la santé.....	26
Annexe 3 : PV de la séance de travail avec l'équipe sauvegardes environnementales et sociales du PUDTR	30
Annexe 4 : Listes de présence aux séances de travail préparatoires organisées avec les parties prenantes du secteur de la santé.....	31

Sigles et abréviations

EAS/HS	: Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlement Sexuel
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
NES 10	: Normes environnementales et sociales
ONG	: Organisation non gouvernementale
PAP	: Personnes affectées par le projet
PDI	: Personnes déplacées internes
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PUDTR	: Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PV	: Procès-verbal
UCP	: Unité de coordination de projet
UGP	: Unité de gestion de projet
VBG	: Violences basées sur le genre
VCE	: Violences Contre les Enfants

1. Introduction/Description du projet

Le financement additionnel au Projet d'urgence pour le financement des coûts récurrents du capital humain au Burkina Faso vise à fournir un appui financier supplémentaire et un délai additionnel afin de soutenir les efforts du gouvernement pour maintenir la fourniture de certains services de santé et d'éducation de base.

Les modifications proposées au projet parent sont minimales et limitées à la mise à jour des lignes budgétaires éligibles, la mise à jour du cadre de résultats et la prolongation de la date de clôture. Il n'est pas attendu des modifications aux modalités et au mécanisme de mise en œuvre actuels. Le projet comporte deux volets : (a) garantir la fourniture de services essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation (100 millions de dollars américains) et (b) la gestion du projet (400 000 dollars américains). Ce financement additionnel tout comme le projet parent va s'exécuter sur l'ensemble du territoire et va financer les services essentiels dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour les années 2024 et 2025 à travers les deux composantes suivantes :

Composante 1 : Garantir la fourniture de services essentiels dans les domaines de la santé et de l'éducation (100 millions de dollars américains). L'opération financera les services essentiels de santé et d'éducation dans le cadre de la classification économique des biens et services. Le volet est divisé en deux sous-volets. Les dépenses liées à ces services ont augmenté de 17 % entre 2023 et 2024, conformément à l'augmentation globale des budgets de la santé et de l'éducation (+11 %). L'audit de ces dépenses a débuté le 15 juillet 2024 par l'Inspection générale des finances (IGF) sur la base du mandat convenu avec la Banque mondiale. Le rapport d'audit sera finalisé d'ici la fin du mois d'août 2024.

Composante 2 : Gestion du projet (5 000 000 USD). L'objectif de cette composante est de financer les coûts de fonctionnement nécessaire à la mise en œuvre du projet, y compris la gestion de son risque fiduciaire.

Le Projet est préparé sous les dispositions du cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale. Conformément aux exigences de la norme environnementale et sociale (NES) n° 10, relative à la mobilisation et à l'information des parties prenantes, l'Unité de Gestion du PUDTR doit fournir aux parties prenantes des informations en temps voulu, pertinentes et de manière compréhensible et accessible, et les consulter d'une manière culturellement appropriée, sans manipulation, interférence, coercition, discrimination ou intimidation.

2. Objectifs/Description du PMPP

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

3. Identification et analyse des parties prenantes

3.1 Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- *Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet :* Des consultations publiques sur le projet seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.

- *Participation éclairée et retour d'information* : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- *Inclusivité et sensibilité* : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices du projet, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées internes, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

3.2. Parties concernées et autres parties intéressées¹

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie : les enfants, les femmes, le personnel de santé, les enseignants et les étudiants, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les hommes en bénéficieront également. Les enfants, les femmes et les hommes bénéficieront de la mise en œuvre de la stratégie de soins de santé gratuits et du fonctionnement des hôpitaux et des centres de santé. Les enfants et leurs mères bénéficieront également des campagnes de vaccination. Les enseignants bénéficieront d'une formation, d'un soutien et de matériel. Cela aidera les élèves qui bénéficieront également de l'organisation d'examens et de concours.

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées.

3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables²

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, les groupes suivants :

- les femmes et les filles, et en particulier celles qui sont les plus touchées par le changement climatique ;
- les personnes déplacées internes (PDI) ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les ménages dirigés par des femmes ;
- les enfants (moins de 18 ans) et les personnes âgées
- les minorités sexuelles et de genre ;

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, confirmés et consultés par des moyens spécifiques. Les sections suivantes décrivent les méthodes d'engagement qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Point sur la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du financement initial

Dans le cadre de la mise en œuvre du financement initial du PPCH, des actions de mobilisation sous forme de concertation, de rencontres de planification et de bilan de la mise en œuvre des activités.

Plusieurs parties prenantes ont été impliquées dans la mise en œuvre des activités. Il s'agit entre autres des structures techniques au niveau des ministères de la Santé, de l'éducation nationale, de l'enseignement secondaire et de l'économie et des finances. Ces rencontres ont permis de : (i) d'échanger sur l'approche de mise en œuvre des activités, (ii) planifier les activités des PTBA 2024 et 2025, (iii) de faire le bilan de la mise en œuvre des activités, (iv) renseigner les cibles des indicateurs de du PPCH et (v) relever les principales difficultés liées à la mise en œuvre des activités du Projet. Quarante-trois (43) personnes ont été concernées par les concertations liées à la mise en œuvre des activités du Projet depuis sa mise en vigueur.

Le tableau ci-après indique les activités ayant contribué à la mobilisation des parties prenantes

N°	Activités de mobilisation	Nb Participants	Date de tenue
1	Séance de travail sur la planification des activités du projet de protection du capital humain (PPCH)	17	13 Février 2025
2	Bilan de la mise en œuvre des activités au 31 décembre 2024 et finalisation PTBA 2025.	13	16 Mai 2025
3	Première session ordinaire de 2025 du comité de pilotage du projet de développement du capital	21	05 Mai 2025
4	Première mission d'appui au projet de protection du capital humain du 19 au 21 mai 2025 (1)	15	20 Mai 2025
5	Première mission d'appui au projet de protection du capital humain du 19 au 21 mai 2025 (2)	16	19 Mai 2025

4.2. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet parent, les réunions de consultation publique suivantes ont été organisées avec les principales parties prenantes.

Tableau 1. Synthèse des rencontres (séances de travail, consultations)

N°	Parties prenantes	Points discutés/Objet	Date et lieu	Niveau de participation des parties prenantes
1	Représentants des ministères des finances, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale	Réunion de lancement de la mission à la DGCOOP : - Présentation de l'instrument de décaissement rapide - Présentation du questionnaire pour l'	31 mai 2024 à Ouagadougou	38 personnes

N°	Parties prenantes	Points discutés/Objet	Date et lieu	Niveau de participation des parties prenantes
		identification des lignes de dépenses éligibles - Présentation du fichier Excel de collecte des données budgétaires des lignes de dépenses.		
2	Représentants des ministères des finances, de l' éducation, de la santé et de la protection sociale	- Examen des contributions des parties prenantes (dépouillement du questionnaire et du fichier Excel) - Discussion et pré validation des lignes de dépenses éligibles dans le cadre de l' opération	04 juin 2024 à Ouagadougou	34 personnes
3	Représentants des ministères des finances, de l' éducation, de la santé et de la protection sociale	Troisième réunion de discussions sur les indicateurs de résultat avec les parties prenantes : propositions d' indicateurs de résultats à préparer par les sectoriels	11 juin 2024 à Ouagadougou	20 personnes
4	Représentants du ministère de la santé et de l' hygiène publique	- Impacts et risques environnementaux et sociaux associés à la gestion des déchets biomédicaux - Aspects à prendre en compte lors de la révision du PLIGD - Place et importance du PLIGD dans le projet proposé ; - Modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.	12 juillet 2024 à Ouagadougou	07 personnes représentant le ministère de la santé.
5	Directeur général de la qualité de l' éducation formelle (DGQEF), responsable du programme budgétaire Qualité de l' éducation formelle) /MENAPLN	- Composantes et activités du sous-projet - Objectifs du sous-projet - Modalités de gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux associés aux	15 juillet 2024	01 personne

N°	Parties prenantes	Points discutés/Objet	Date et lieu	Niveau de participation des parties prenantes
		activités du secteur de l' éducation - Modalités de gestion des réclamations/plaintes		
6	Directrice générale de l' accès à l' éducation formelle (DGAEF), responsable du programme budgétaire Accès à l' éducation formelle) /MENAPLN	- Composantes et activités du sous-projet - Objectifs du sous-projet - Modalités de gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux associés aux activités du secteur de l' éducation - Modalités de gestion des réclamations/plaintes	16 juillet 2024	01 personne
7	Equipe sauvegardes environnementale et sociale de l' UCP PUDTR	- Gestion des risques et impacts associés aux déchets biomédicaux - Gestion des plaintes liées aux activités à mener dans les deux (2) secteurs (éducation et santé)	17 juillet 2024	02 personnes représentants l' UGP

Le contenu du projet ainsi que les implications sur les conditions de vie et sur l'environnement biophysique (Objectifs, composantes et activités, risques et impacts environnementaux et sociaux, cadre institutionnel de mise en œuvre et rôles des acteurs, etc.) ont été communiqués aux parties prenantes par des exposés oraux. Les avis et préoccupations issus de ces consultations concernent :

- les problèmes d'exclusion ou d'insuffisance dans la prise en charge des élèves en situation de handicap ;
- la prise en compte effective des élèves déplacés internes ;
- les difficultés liées à l'accès aux établissements d'enseignement, de formation techniques et professionnels ;
- la prise en compte de l'unité à la clientèle logée au service juridique du MENAPLN avec un numéro vert dans le dispositif de gestion des plaintes ;
- la prise en compte de la difficulté de l'application de la stratégie de gratuité des soins surtout dans les zones d'accueil d'un nombre important de PDI ;
- la prise en compte de la spécificité des plaintes au niveau des structures de soins dans le dispositif de gestion des plaintes au niveau du PUDTR ;
- l'opérationnalisation du suivi des mesures proposées dans le PLIGD en cours de révision ;
- la nécessité pour l'UCP PUDTR de disposer d'une ressource compétente pour le suivi des plaintes.

D'autres interventions des parties prenantes consultées ont été faites sous la forme de questions dont les principales sont :

- existe-il un dispositif pour recueillir des plaintes ou des réclamations tant pour les élèves que les enseignants ? comment ça fonctionne ?
- existe-t-il un texte réglementaire ou un organe créé ?
- si un bénéficiaire quelconque veut dénoncer une mauvaise pratique, que fait-il ?
- quelle procédure suivre ?
- est-ce que les textes juridiques et les stratégies sont suffisants pour encadrer tous ces problèmes ou faudra-t-il en élaborer de nouveaux instruments ?

Les instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet parent incluent déjà des dispositions précises pour la prise en compte des recommandations pertinentes issues des consultations déjà réalisées. Les consultations des parties prenantes se poursuivront tout le long de la mise en œuvre des activités de ce financement additionnel.

4.3. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme : i) des ordres du jour structurés, ii) des réunions/ groupes de discussion, iii) des consultations communautaires, iv) des réunions formelles, v) des entretiens individuels, et vi) des visites de sites. A la phase de mise en œuvre, les procès-verbaux, comptes-rendus et/ou les rapports d'activités incluront clairement les détails de ces besoins ainsi que les méthodes, les outils et techniques, et les résultats atteints.

4.4. Plan de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Date/période approximatives/Lieux	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Parties prenantes visées	Responsabilités
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Financement Additionnel (consultation des parties prenantes, préparation du PEES et mise à jour des documents E&S)	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Financement Additionnel Salle de réunion acteurs institutionnels/Banque mondiale	Elaboration Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et mise à jour des documents du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) , des Procédures de gestion de la main d'œuvre (PGMO) et du Plan de gestion de la sécurité.	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale Correspondances électroniques et vidéoconférence Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone	✓ Ministères concernés ; ✓ ONG ; ✓ Travailleurs du Projet ; ✓ Bénéficiaires du projet ; ✓ Personnes affectées potentielles Personnes ressources	▪ UCP PUDTR ▪ Membres du Comité de préparation du projet Consultants
	Tout au long de la mise en œuvre du Financement Additionnel Salles de réunion Sur les différents sites	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, enfants, etc.	Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone) Entretiens téléphoniques Focus group (en nombre limité) Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité Presse écrite et audiovisuelle Site web du Projet Affiches dans les lieux publics	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementale, sociale et VBG et Spécialistes, Passation de marché et Suivi-évaluation de l'UGP Spécialiste en Communication Chefs d'antenne

Suivi de l'exécution du PMPP	Tout au long du cycle du Projet Salle de réunion UGP Sur les différents sites	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	UGP Parties prenantes/personnes vulnérables	Chargé de suivi-évaluation Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et VBG du Projet Coordonnateur
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	A Mi-parcours ou à la clôture du Projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différents sites	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	UGP Bénéficiaires Populations affectées/personnes vulnérables	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet
Clôture	Enfin de Projet Salle de réunion de l'UGP Sur les différents sites	Evaluation globale du Projet	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du projet notamment : UGP Bénéficiaires Populations affectées/personnes vulnérables	UGP Consultant externe

Les informations seront communiquées de la manière suivante : Contenu du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et du PLIGD; Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, enfants, etc. ; Rapports de suivi de la mise en œuvre du PMPP, et sur les rapports d'évaluation (mi-parcours et final) sous forme d'entretiens directs au téléphone, de focus group, de rencontres publiques, d'affiches, sur le Site web du Projet, des Interviews et entretiens, des Correspondances électroniques et Vidéoconférence et des entretiens distincts avec les groupes vulnérables. Les messages seront traduits en mooré, dioula et fulfuldes.

4.5. Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet et du Financement Additionnel.

5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

Le budget prévisionnel du PMPP est de cent quarante-huit millions (148 000 000) de F CFA et est inclus dans la composante 2 (Gestion du projet) du projet. Ce budget peut être réajusté pendant la mise en œuvre du projet.

Tableau 2. Budget du PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires en FCFA	Périodes/années	Coûts totaux en F CFA	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1a. Consultant en communication	PM	PM	PM	PM	A réaliser par les spécialistes du projet
1b. Frais de déplacement du personnel	PM	PM	PM	PM	Inclus dans le budget du projet
2. Evénements					
Organisation de groupes d'ateliers régionaux dans la mesure du possible	17	3 000 000	Après approbation du projet	51 000 000	
4. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
4a. Enquête sur la perception à mi-parcours du projet	FF	FF	Avant la mission d'appui à mi-parcours	10 000 000	
4b. Enquête sur la perception en fin de projet	FF	FF	Avant l'évaluation finale du projet	10 000 000	

5. Mécanisme de règlement des plaintes					
5a. Formation des comités du mécanisme de règlement des plaintes	FF	FF	Avant la mise en œuvre	10 000 000	A insérer dans le budget du PA MGP du PUDTR
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				81 000 000	

Note : * Les coûts salariaux peuvent être indicatifs.

5.2. Fonctions et responsabilités de la direction

1. Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont : Le Ministère de l'économie et des Finances (MEF), responsable de la mise en œuvre globale du projet en liaison avec les ministères en charge de l'éducation, de la santé et d'autres parties prenantes.
2. L'UGP du PUDTR (P175382) sous l'égide du MEF qui met déjà en œuvre les activités et assurera la coordination avec les ministères en charge de l'éducation et de la santé, ainsi qu'avec les autres parties prenantes impliquées dans le projet.

L'équipe du projet sera appuyée par les structures locales mises en place dans les zones d'intervention du Projet (antennes régionales) et les ONG, Laboratoire Citoyenneté et OCADES (pour les questions de VBG/EAS/HS).

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront documentées par le biais d'un archivage physique et électronique.

6. Mécanisme de règlement des plaintes

L'objectif principal d'un tel mécanisme est d'aider à régler les plaintes et les griefs d'une manière rapide, efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

➤ Description du mécanisme de règlement des plaintes

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Structure de mise en œuvre du mécanisme de règlement des plaintes	Il sera mis en place des Comités Villageois de Gestion des Plaintes (CLGP niveau village), des Comités Communaux de Gestion des Plaintes (CCGP) et un Comité National de Gestion des Plaintes logés au niveau du projet et pilote par le Coordonnateur à l'instar du PUDTR. Afin de traiter les plaintes liées aux activités des secteurs de la santé et de l'éducation, il est prévu de placer un (01) « point focal gestion des plaintes » par secteur auprès des directions régionales de chaque ministère	Avant la mise en œuvre du Projet	UGP du PUDTR MENAPLN MSHP

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Gestion des plaintes	Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants : • Ligne téléphonique/ligne de SMS (Service de messages courts) • Courriel • Formulaire de plainte à déposer par l'un des canaux susmentionnés • Saisine du Comité de gestion des plaintes • Pour les plaintes VBG (EAS/HS) saisir directement le Point Focal VBG	5 jours maximum au niveau village 1 mois maximum niveau communal Pour le niveau national la durée est fonction de la complexité de la plainte	Les Comités de Gestion des Plaintes et les spécialistes (environnement, social et VBG)
Tri, traitement	Toute plainte reçue est transmise à Secrétaire du Comité de gestion des plaintes, enregistrée dans un registre et classée selon les types de plaintes suivants : Sensible et non sensible	Dès réception de la plainte	Comité de Gestion des Plaintes pour les plaintes non sensibles Points focaux locaux pour les plaintes VBG (EAS/HS)
Enregistrement et suivi	Le plaignant reçoit un accusé de réception de la plainte de main à main	Dans les deux jours suivant la réception	Comité de Gestion des Plaintes pour les plaintes non sensibles Points focaux locaux pour les plaintes VBG (EAS/HS)
Vérification, investigation, action	L'enquête sur la plainte est menée par le Comité de Gestion des plaintes, appuyé par des personnes ressources en cas de besoin. Un projet de résolution est formulé par le Secrétaire du Comité de Gestion des plaintes et communiqué au plaignant par courrier	Dans les cinq jours ouvrables	Comité des plaintes composé un (01) président, (le président des CVD ou son représentant ; - une (01) représentante des organisations féminines du secteur concerné ; - une (01) personne sachant lire et écrire dans la localité (rapporteur) ; - un (01) représentant des autorités coutumières ou religieuses ; - deux (02) représentant-e-s des personnes affectées par le projet ; - un-e (01) représentant-e des bénéficiaires du projet.
Suivi et évaluation	Les données relatives aux plaintes sont collectées dans une base de données et communiquées aux spécialistes du projet.	Les périodicités de collecte sont fonction des indicateurs à renseigner.	Comité de gestion des Plaintes et spécialistes du projet

Étape	Description du processus	Délai	Responsabilité
Retour d'information	Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis la base de données	En continue	Comite de gestion des Plaintes et spécialistes du projet
Formation	Les besoins en formation du personnel/des agents de l'UGP, des maîtres d'œuvre et des consultants chargés de la supervision sont les suivants : - Connaissance du CES de la Banque mondiale, notamment de la Norme Environnementale et Sociale n° 10 ; - Méthodologie de gestion des plaintes.	N/A	UGP et Consultant
Le cas échéant, versement de réparations à la suite du règlement de la plainte	Les réparations seront gérées, y compris les montants, les bénéficiaires suivant les procédures administratives et financières du projet	N/A	N/A

Le mécanisme de règlement des plaintes prévoit une procédure d'appel si le plaignant n'est pas satisfait de la résolution proposée de la plainte. Une fois que tous les moyens possibles pour régler la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de former un recours en droit.

Pour le traitement des plaintes sensibles qui surviendraient de la mise en œuvre des activités du financement additionnel, le processus de règlement devra suivre le mécanisme de gestion de plaintes sensibles mis en place dans le cadre du projet parent.

Le mécanisme de règlement des plaintes des travailleurs du projet parent s'appliquera financement additionnel du PPCH. Ce mécanisme sera signalé aux travailleurs dès leur recrutement et il leur sera précisé qu'ils peuvent y recourir. Ce mécanisme est décrit en détail dans les procédures de gestion du travail.

La Banque mondiale et l'Emprunteur ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes des projets qui partagent leurs points de vue sur les projets financés par la Banque.

7. Suivi et rapports

7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

L'objectif de l'évaluation est de vérifier si les principes et valeurs véhiculés par le mécanisme sont respectés, à savoir : accessibilité et inclusion ; utilisation d'un registre de plaintes pour faire le suivi et améliorer le mécanisme ; identification des points focaux et central de coordination ; transparent et absence de représailles ; et information proactive. Il sera tenu régulièrement des consultations

spécifiques et séparément avec les femmes et les filles pendant toute la durée du projet pour vérifier la sécurité et l'accessibilité du MGP avec ces réunions animées par une femme.

L'évaluation vise également à s'assurer que les informations associées aux plaintes sont utilisées pour apporter les correctifs aux problèmes effectifs ou potentiels rencontrés au fil des interventions du projet. Les données du mécanisme de gestion des plaintes peuvent servir à déterminer si la préoccupation est liée à un endroit ou à un groupe particulier qui réclame l'attention de l'entreprise, ou s'il s'agit d'un problème systémique ou plus vaste. À l'aide des données recueillies dans le registre des plaintes, les fiches de suivi et les fiches de clôture, un rapport de suivi trimestriel sera réalisé pour faire ressortir les grandes tendances. Est-ce que certains types de plaintes reviennent de manière systématique ? Est-ce qu'un plus grand nombre de plaintes émanent d'un certain village ou zone géographique spécifique ? Est-ce qu'il y a des leçons à tirer des plaintes reçues ? Est-ce que les solutions sont applicables à d'autres contextes ? Comment faut-il procéder dans le futur pour éviter ce genre de plaintes ? Toutes ces questions se doivent d'être posées à la lumière des données recueillies lors des plaintes. Les réponses à ces questions serviront à apporter des modifications dans les opérations et la structure de gestion du mécanisme propres à faire diminuer les plaintes.

L'objectif du rapport de suivi trimestriel est d'évaluer la performance sur le long terme et d'éviter une multitude des plaintes. Les spécialistes sauvegardes environnementale et sociale et VBG sont les responsables des rapports trimestriels. Le rapport de suivi est une évaluation qualitative, les questions ci-dessus sont un point de départ pour établir un diagnostic concernant l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme. Le rapport trimestriel doit être remis à la Banque avant les missions de supervision.

7.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses trimestrielles et autres synthèses et rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à l'Unité de Coordination du projet. Les synthèses trimestrielles ou autres fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières :

- les rencontres et réunions publiques ;
- la mise à disposition de rapport physique ;
- sur le site web du projet.

Annexe 1 : PV Consultations individuelles

*SOUS-PROJET D' URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RECURRENTS DU CAPITAL HUMAIN
AU BURKINA FASO (P506528)*

Procès-verbal de consultation individuelle

L' an deux mil vingt-quatre et le 16 juillet 2024 en virtuelle, a eu lieu une rencontre d' informations et d' échanges qui s' inscrit dans le cadre de la préparation du sous-projet d' urgence pour le financement des couts récurrents du capital humain au Burkina Faso (P506528).

A participé à cette rencontre, Mme OUEDRAOGO Rasmata
(Fonction) Directrice Générale (service) Direction Générale de l' Accès à l' Education Formelle
(région/ ville) Centre/Ouagadougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

(i) les composantes et activités du sous-projet, (ii) les objectifs du sous-projet, (iii) les impacts et risques environnementaux et sociaux associés, notamment dans le secteur de l' éducation, (iv) les modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.

A l' issue des échanges, les préoccupations et recommandations suivantes ont été faites comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : pour les composantes : les problèmes d' exclusion ou d' insuffisance dans la prise en charge des élèves en situation de handicap. La prise en compte effective des élèves déplacés internes. Les difficultés liées à l' accès aux établissements d' enseignement, de formation techniques et professionnels. Au sein du Ministère, il y a l' unité à la clientèle logée au service juridique avec un numéro vert. L' administration prévoit que tout agent puisse écrire au ministre, au DRH ou au SG pour dénoncer ; Ces textes pourraient être améliorés. Egalement, la sensibilisation doit se poursuivre.

Par ailleurs, l' inspection générale des services (IGS) est un outil de contrôle et de vérification. Elle s' autosaisit ou alors elle peut être instruite par les premières autorités.

Quant aux élèves, ils ont la possibilité de réclamer les bourses en introduisant une demande depuis leur établissement qui suit la voie hiérarchique. Un arrêté met en place la commission d' attribution des bourses.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

Une prise en compte du renforcement des capacités opérationnelles des établissements d' enseignement secondaire général et de l' EFTP pour l' achat de la matière d' œuvre, les fournitures de bureau. Renforcer le suivi des différents processus et la mise en œuvre des appuis en bourses. Permettre à la cantine du secondaire de constituer des stocks de sécurité de vivres ; considérer la crise humanitaire qui impact la participation des élèves déplacés internes en matière de fourniture des matériels didactiques pour les élèves déplacés internes.

Mme OUEDRAOGO Rasmata, Directrice Générale (service) Direction Générale de l'Accès à l'Education Formelle (région/ ville) Centre/Ouagadougou

MINISTRE DE L' ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE



BURKIN

SECRETARIAT GENERAL

Unité - Proj

PROJET D' URGENCE, DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE
RESILIENCE

***SOUS-PROJET D' URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RECURRENTS DU
CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)***

Procès-verbal de consultation individuelle

L' an **deux mil vingt-quatre** et le 15 juillet à 10 heures, a eu lieu une rencontre d' informations et d' échanges qui s' inscrit dans le cadre de la préparation du sous-projet d' urgence pour le financement des coûts récurrents du capital humain au Burkina Faso (P506528).

A participé à cette rencontre, M. Marcel GUIGMA, Directeur général de la Qualité de l' Education formelle (DG-QEF) à Ouagadougou/Région du Centre.

Les principaux points suivants ont été discutés :

(i) les composantes et activités du sous-projet, (ii) les objectifs du sous-projet, (iii) les impacts et risques environnementaux et sociaux associés, notamment dans le secteur de l' éducation, (iv) les modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.

A l' issue des échanges, les préoccupations et recommandations suivantes ont été faites comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :

La réussite de la réforme curriculaire est un sujet d' importance capitale pour le ministère en charge de l' Education nationale. La formation initiale et continue des personnels de l' éducation, le suivi-encadrement pédagogique de proximité, l' octroi du trousseau pédagogique et l' organisation des examens et concours scolaires, entre autres, participent à l' atteinte de cet objectif. La formation continue des enseignants à travers les conférences pédagogiques permet d' aborder des thématiques diverses en vue notamment de la préparation à l' harmonisation du BAC UEMOA, envisagée pour la session de 2025. L' appui-conseil apporté aux enseignants à travers le suivi-encadrement de

proximité représente aussi une action essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme curriculaire.

Les crises sociales et sécuritaires demeurent cependant des préoccupations qui pourraient affecter la mise en œuvre des activités. Toutefois, les efforts du Gouvernement pour la stabilisation et le retour à la vie normale et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d' Education en Situation d' Urgence ainsi que le développement des Technologies de l' Information et de la Communication (TIC) dans l' éducation permettent d' assurer la continuité éducative.

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

Les actions retenues, objet de la demande de financement sont majeures et participent à la mise en œuvre de la réforme curriculaire et à l' amélioration de la qualité de l' éducation au Burkina Faso. La mise à disposition rapide des ressources contribuera à l' amélioration de l' efficacité interne du système éducatif.

Le coût du financement de l' éducation reste toutefois élevé. C' est pourquoi, le Ministère en charge de l' Education oriente de plus en plus la réflexion vers la digitalisation du système éducatif à travers la numérisation et la scénarisation des ressources pédagogiques ainsi que la formation continue en ligne pour d' une part, assurer la continuité éducative dans le contexte de crise sécuritaire, et d' autre part, améliorer l' accessibilité aux ressources pédagogiques. Nous suggérons donc dans les étapes futures de la collaboration, une prise en compte de cette dimension en vue d' un accompagnement pour la mise en place d' infrastructures numériques fonctionnelles et accessibles aux acteurs du monde éducatif.

Dans le cadre du projet, et au regard de la sensibilité de la question éducative, nous recommandons une diligence dans le traitement des dossiers liés aux préalables pour un décaissement rapide des ressources.

La personne-ressource

Pour le Consultant

Dr Marcel GUIGMA

Chevalier de l' Ordre des Palmes académiques

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION

DIRECTION DU SUIVI
DES PROGRAMMES FINANCIERS

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

LISTE DE PRESENCE

LIEU : Salle de réunion du 1^{er} étage

DATE : 04/06/2024

Objet :

N°	Nom et Prénom	Structure	N° téléphone	Email	H	F	Signature
1.	GEORGO YACOURA	Banque Mondiale			X		
2.	Ouedraofo Salawata	Banque Mondiale			okoy	b	
3.	SIMPORE Issaka	AB-GEF/ MENAPEN			X		

4.	DEU, Gabriel	BM		✓	
5.	OUEDRAGO Aminata	BN		x	
6.	DEIG Moussa	BN		✓	
7.	Yemanyan Yeo	BM		x	
8.	OUEDRAGO Moussa	DGTS/TE/APU		x	
9.	BANDE Alama	DGCOOP		x	
10.	OUEDRAGO Brahima	DGB/DS		x	
11.	BOUNDAGO Madi	DGB/DPB		x	
12.	SANFO Amuna	DGA/GB		x	

22.	KOGO Olymone	DGESS/MENAPLN			X		
23.	BRADO Hilane	DGF/MENAPLN			X		
24.	CONVOLEO Mahamadi	PFS/MISAHNRGF			X		
25.	YE Y. Camille	DGF/MISAHNRGF			m	X	
26.	BORIBA/CONVOLEO Salimata	DGESS/MISAHNRGF			eof		X
27.	GUIBILA P. Francois	ST/RSU MISAHNRGF			X		
28.	KOITA Kasso Woussou	DGESS/ MSHP			X		
29.	NEHA/OUEDRAOGO N. Christine	DPV/ MSHP					X
30.	ILLY ALE	BCMP/ MSHP			X		

31.	PARKOURA/ZONGO G. Adile	DGF/MSJE SPB			X	
32.	GASSE Soumaila	DGF/MSJE		X		
33.	YINYIN A. Tidani	DGF/MSJE		X		
34.	KABRE Amic/ Stephanie	DGCOOP				
35.	DOH L. Frederic	DGFSS/MSJE		X		
36.	OUEDRAOGO Amidou	DGCOOP/DCA		X		
37.	WEDRAOGO Euloge	DGCOOP/DCA		X		
38.	MASSA Inoussa	DGF/NEFP		X		
39.	NANEMA Marcelle	DGF/DGCOOP		X		

Annexe 2 : PV de la consultation publique avec les parties prenantes du secteur de la santé

MINISTERE DE L' ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETIARIAT GENERAL

PROJET D' URGENCE, DE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET
DE RESILIENCE



BURKINA FASO

Unité - Progrès-Justice

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus) DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RECURRENTS DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)
--

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 juillet, s'est tenue à partir de 14h00 mn dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet de renforcement des services de santé (PRSS) et du Projet de préparation et de riposte au COVID-19 (PPR COVI-19), à Ouagadougou, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'urgence pour le financement des coûts récurrents du capital humain au Burkina Faso. Cette séance était sous la présidence du Spécialiste en sauvegarde environnementale du PRSS, M. OUEDRAOGO Appolinaire.

Etaient présents à cette rencontre (liste complète jointe en annexe), les représentants de :

- ✓ l'Unité de Gestion du PRSS et du PPR COVID-19 (UGP);
- ✓ la Direction de l'Hygiène Publique (DHP) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP).

Les principaux points qui ont été discutés sont les suivants :

- ✓ les composantes et activités du sous-projet « Santé » ;
- ✓ les objectifs du sous-projet « Santé »;
- ✓ les impacts et risques environnementaux et sociaux associés, notamment dans le secteur de la santé ;
- ✓ la place et l'importance du PLIGD ¹ dans le projet proposé ;
- ✓ les modalités de gestion des réclamations/plaintes, etc.

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- ✓ la séance de consultation est d'importance et constitue une opportunité pour mieux comprendre le projet d'urgence pour le financement des coûts récurrents du capital humain au Burkina Faso et préparer les mesures de mitigation des risques et impacts négatifs (infections liées aux soins et déchets biomédicaux) associés au nouveau projet ;
- ✓ le projet financera-t-il au quotidien les coûts de la gestion des déchets biomédicaux ou seulement l'élaboration du PLIGD ;
- ✓ la nécessité de prendre en compte la difficulté de l'application de la stratégie de gratuité des soins surtout dans les zones d'accueil d'un nombre important de PDI ;
- ✓ comment mettre en concordance la gestion des plaintes au niveau du secteur de la santé et celle appliquée au niveau du PUDTR qui assurera la coordination du projet ?
- ✓ quel sera le niveau d'implication du MSHP dans le projet ?

Les réponses apportées par le consultant :

- ✓ le MSHP constitue une partie prenante au projet d'urgence ;
- ✓ l'architecture du MGP du projet prendra en compte les préoccupations et plaintes spécifiques au secteur de la santé ;
- ✓ le financement des coûts récurrents se fera sur la base de dépenses éligibles convenues entre le Gouvernement et la Banque mondiale.

¹ PLIGD : révision du plan de lutte contre les infections et de gestion des déchets.

Les recommandations qui ont été formulées :

- ✓ veiller à intégrer au MGP du projet la procédure de gestion des plaintes spécifiques au secteur de la santé ;
- ✓ il faudra assurer le financement de la gestion des DBM en tant que préoccupation importante dans les établissements de soins ;
- ✓ veiller à l'implication d'autres acteurs² du secteur de la santé dans le projet dont la DQSS, le ST/RFS, etc.

La séance a été levée aux environs de 17h.

Fait à, Ouagadougou, le 12 juillet 2024

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Pour le Consultant

Appolinaire OUEDRAOGO
Spécialiste Sauvegarde Environnementale/PRSS

Denis TOE

² Le Secrétariat Technique des Réformes sur le Financement de la Santé (ST/RFS) et la Direction de la Qualité des Soins et de la Sécurité des patients (DQSS).

**PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus) DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU
PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RECURRENTS DU CAPITAL HUMAIN AU
BURKINA FASO (P506528)**

Liste de présence des participants

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'URGENCE, DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE RESILIENCE



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SOUS-PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COUTS RECURRENTS DU CAPITAL HUMAIN AU BURKINA FASO (P506528)

LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES

LIEU (Région, localité) :

Secteurs : Santé et Environnement

Date :

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATURE
		M	F	≤35	>35			
01	OUEDRADO Appolinaire	X			X	Spécialiste en Santé Garde Environnement PRSS		
02	BORO HABIB MOUSSA	X			X	Ingénieur en Génie de l'Environnement DHP/MSHP		
03	SAWADOGO Bouraïma	X			X	Spécialiste Santé Garde Env PPR COVID-19		
04	BAMOUNI Bapiste Desiré Florent	X				Ingénieur en Génie Sanitaire DHP		

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		AGE (ans)		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURE
		M	F	≤35	>35			
05	BAHON Siaka	X			X	Ingénieur / Société / ressource		
06	CISSE Seydou	X			X	Ingénieur en génie sanitaire / DHP		
07	TIENDREBEOU Tahira	X			X	Coordo II PPR COVID		
08								
09								
10								
11								
12								
13								

Annexe 3 : PV de la séance de travail avec l'équipe sauvegardes environnementales et sociales du PUDTR

Le mercredi 17 juillet 2024 s'est tenu à 14h dans les locaux de l'UCP PUDTR, une séance de travail dans le cadre de la préparation du projet.

Les discussions ont été focalisées sur le fonctionnement du MGP dans la perspective de prendre en compte les plaintes émanant des deux secteurs (santé et éducation) impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le principe d'instituer deux (2) points focaux régionaux de gestion des plaintes a été retenu. Ainsi, il est prévu de désigner un point focal de gestion des plaintes placé auprès de chaque direction régionale (santé et éducation). Ces points rendront compte en premier lieu aux Directeurs régionaux et seront en lien fonctionnel avec l'UCP PUDTR. Une requête a été également faite sur la mise à disposition d'une personne-ressource (assistant) au niveau de l'UCP pour appuyer la gestion des plaintes émanant de ces deux secteurs. La séance a été levée à 17H.

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETAIRAT GENERAL

PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT
TERITORIAL ET DE RESILIENCE

PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT DES COÛTS RECOURS DE CAPITAL HUMAIN AU DEVENIR FASO (PUSCER)

PUDTR
Projet Urgence de Développement
Territorial et de Résilience

DR KINJA NISO

Chef Régional Antenne

LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES

Lieu (Région, localité) :		UCP/PUDTR		Date :		
N°	NOMS ET PRENOMS	SEX	AGE (ans)	FONCTIONS/STRUCTURE	CONTACTS (Tél, Email)	SIGNATURE
01	YAMECOO Thomas	X		Spécialiste Environnement		
02	GUÉBRIÉ Zéphire AUGA	X		Spécialiste en Sauvegarde sociale		
03	TOTI Jean	X		Coordinateur Groupe mensuel		
04						

✓ Réunion du 06 mai 2024

Objet : Rencontre d'échanges sur une nouvelle opération de la Banque mondiale.

31

4.	YE Y. Camille	DGF/MSAH/NGF	61696169	Cemilliyahed@gmail.com	X	
5.	Quersa Polomongo	CT/MSAH/NGF		lp	X	
6.	SODRE Kasim Jean	DGF/MSD		lp	X	
7.	Quigma Marcel	DGQEF/REHAPIN			X	
8.	KJERIA WANDA Polychaéline	DGP/DGESS/REHAPIN				X
9.	SONEITRAORE Aka	DGF/REHAPIN		il.com	X	
10.	BELEN Lusmuu	DGESS/MSAH/NGF		com	X	
11.	SANAWIFE VC. William	DGSAH/MSAH/NGF			X	
12.	DOHL. Frédéric	DGESS/DGPP		m	X	

13.	PARKOURA / ZONGO G. Cedile	DGF/HSE			X	
14.	ALIRAI WANGRAWA Normwende Veronique	DGESS/HSE			X	
15.	BEBAMBA Signoon	DGF/MSJE		X		
16.	Yamouso S. P. ene	ST. DFS		X		
17.	KERE P. William	DFC/CAMEG		X		
18.	OUATTARA Ben Smael	DGESS/NEFP		X		
19.	CONVOLBO Mahamed	PFS/MSAHRIKGF		X		
20.	GUIBILA P. Francois	ST/RSU MSAHRIKGF		X		
21.	OUATTARA Zsoud Alouane	DGESS/ MSAHRIKGF		X		

✓ *Réunion du 04 juin 2024*

LIEU : Salle de réunion du 1^{er} étage

DATE : 04/06/2024

Objet :

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénom	Structure	N° téléphone	Email	H	F	
1.	OUEDRAOGO YACOUBA	Banque Mondiale			X		
2.	Ouedraog Salawata	Banque Mondiale			X		
3.	STHIBORE TSSAKA	AB-GEF/ MENAPEN			X		

4.	BEU, gabriel	BM			
5.	QUEBRADO Amirata BN	BN			X
6.	BIEIG Mousa	BN		✓	
7.	Yusmanyan Yeo	BM		✓	
8.	QUEBRADO Mousa	DISSEMINARI		✓	
9.	BANDE Alomana	Dicorp		✓	
10.	QUEBRADO Brakina	DGB/DS		✓	
11.	BOUNDARSO Medi	DGB/DGB		✓	
12.	SANFO Arauca	DGA/DGB		✓	

13.	NANA karim	SP-ESSY MENAPIN				X	
14.	KEMALWUSA R. Alkhaelina	DEP/DESS/1 MENAPIN				X	
15.	SONEIT KADOKA Alia	DG-DE/DESS/1 MENAPIN				X	
16.	QUESTRADO ARENAT	DG-DE/1 MENAPIN				X	
17.	TAMPANENT Prosper	DG/1 MENAPIN				X	
18.	COUBALY Lohomapi	ST-ESSY MENAPIN				X	
19.	SONBO Nongpoung	DG-AEF/1 MENAPIN				X	
20.	KABOKA Biliffou	DG-AEF MENAPIN				X	
21.	BUESTRADO Rymouka	DG-AEF MENAPIN				X	

22.	KO GO Delymoure	NGESS/NGENHAKA		
23.	BADO Hilane	DGF/NGENHAKA	X	
24.	CONVOLEO Mahamada	PFS/MSAHAKA	X	
25.	YE Y. Camille	DGF/NGENHAKA	X	
26.	KORROTH/CONVOLEO Sedimaha	DGESS/MSAHAKA NGE	X	
27.	GUBILA P. Francine	ST/RSU MSAHAKA	X	
28.	KOSTA Kbaro Klon carlao	DGESS/ MSHP	X	
29.	NEHA/OUEDRAOGO N. Christine	DPV/ MSHP		X
30.	ILLY ABL	BCMP/ MSHP	X	

31.	ГАРКУУДА / ZONGO G. cedile	DGF/MSSE SPB				
32.	ЭГЭЭЭ Soumaïla	DGF/MSSE	X			
33.	YAKH A. Tékani	DGF/MSSE	X			
34.	KABRE Anicé Stephanie	DG coop				
35.	DOH L. Frédéric	DGF/MSSE	X			
36.	QUEBRADO Amelou	DG coop/DCH	X			
37.	QUEBRADO Euloge	DG coop/DCH	X			
38.	MAISA Inoussa	DGF/MSSE	X			
39.	MAÏMA Moucelin	DGF/MSSE	X			

✓ **Réunion du 11 juin 2024**

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PROSPECTIVE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION
DIRECTION DU SUIVI
DES PROGRAMMES FINANCIERS

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

LIEU : Salle de conférence de la DGCOOP

DATE : 11/06/2024

Objet : Nouvelle opération de décembre à Nayala

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénom	Structure			
1.	OUININGA Inoussa	DGCOOP			
2.	KONE Sanata	DGCOOP/DSPF			
3.	WEDRADO Euloge	DGCOOP			

4.	Quedroop / Sawahop Sola waha	Bawing Mondhwa			
5.	Quathara Baly	"			
6.	PADANU Daniel	"			
7.	QUEDINROGO Angela	DGESS / HENAPLN		X	
8.	SOTRE / TRADORE Alpa	MENAPLN DGF		X	
9.	KENALUUBSA Q. Mhikawelene	DGESS / MENAPLN		X	
10.	BASSOLE Paulial Wilfred	PUDTR		X	
11.	QUEDTHROGO AROUNA	DG-BEF		X	
12.	SINHORE Issaka	DG-BEF		X	

13.	KABARE Bilifou	DG. AEF/NEP/PLN				
14.	SONIA Nongouatso	DG. AEF/NEP/PLN	X			
15.	DOH L. Frédéric	DGESS/MSSE	X			
16.	Elise Soumaila	DGESS/MSSE	X			
17.	KOITA WASSO Wassou	DGESS/MSHP	X			
18.	TOUE/OUEDRAOGO Habibata	DG- QEE	X			
19.	SAWAPOCO Hawiden	DG-FKW	X			
20.	BAHO ZAGHIRE Edwige	SGIBSB		X		
21.	ALIRA/MANGRARA N. Véronique	DGESS/MSSE			X	

22.	BATILI Babara	BYM- MSJE				
23.	OLIEDIRAOGO Mewana	DGESS/HEN/APRI				
24.	KO GO Clement	MSA/MEHMAN				
25.	BADO Hilane	DCP/MUWANA				
26.	BEBAMBA Signaon	DGF/MSJE				
27.	KAFANBO A. JuediH	DGCOOP				
28.						
29.						
30.						

Annexe 5 : Preuve d'activités de mobilisation des parties prenantes dans le cadre du PPCH

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE PROTECTION DU
CAPITAL HUMAIN

**P.P.
C.H**

BURKINA - FASO

La Patrie ou la Mort Nous vaincrons

**COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE
DE PILOTAGE DU PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN
(COPIL – PPCH)**

Ouagadougou, le 05 mai 2025

Mai 2025

Le lundi 05 mai 2025, à partir de 09 h00, s'est tenue dans la salle de conférence de la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEF), la première session ordinaire de l'année 2025 du Comité de pilotage du Projet de protection du capital humain (PPCH). Présidée par Madame K. Cécile Josiane OUEDRAOGO, Directrice générale adjointe de l'économie et de la planification, représentant le Directeur Général de l'économie et de la planification par ailleurs Responsable du programme budgétaire 032 « Pilotage de l'économie et du développement, Président du Comité de pilotage, la session a connu la participation des membres statutaires et observateurs (cf. liste de présence en annexe). Elle avait pour objectif de présenter l'état d'avancement du projet au 31 mars 2025 et examiner et adopter le projet de PTBA 2025.

Le présent compte rendu de la session qui fait la synthèse des travaux est articulé autour des points suivants : (1) ouverture de la session ; (2) déroulement des travaux ; et (3) clôture de la session.

I. Ouverture de la session

L'ouverture des travaux a été marquée par la vérification du quorum, le discours d'ouverture des travaux, la présentation des participants ainsi que l'examen et l'adoption de l'agenda de travail.

I.1. De la vérification du quorum

Le Coordonnateur du projet a procédé à la vérification du quorum. De cette vérification, il est ressorti que sur les vingt (20) membres que compte le comité de pilotage, dix-huit (18) étaient présents ou dûment représentés. Le quorum des 2/3 étant atteint, la session a pu valablement se tenir et délibérer.

I.2. Du discours d'ouverture

Dans son allocution, Madame OUEDRAOGO a tenu d'abord à excuser l'absence du président du Comité pilotage. Elle ensuite a souhaité la bienvenue aux membres à cette première session ordinaire. Elle s'est par la suite réjouie de l'intérêt qu'ils portent aux solutions proposées par le Gouvernement et ses partenaires techniques pour résoudre les défis auxquels les populations sont confrontées et promouvoir le développement du capital humain au Burkina Faso. Elle a rappelé le contexte de la tenue des sessions du comité de pilotage qui, conformément à la réglementation générale des projets et programmes exécutés au Burkina Faso, se réunit deux fois par an en sessions ordinaires sur convocation de son Président. Poursuivant son propos, elle a invité les membres à examiner les documents soumis par le Projet afin de formuler des recommandations pour la bonne mise en œuvre des activités. C'est sur ces mots qu'elle a déclaré ouverts, les travaux de la première session du comité de pilotage du Projet de protection du capital humain (PPCH).

I.3. De la présentation des participants

A l'issue du discours d'ouverture, un tour de table a permis aux participants de se faire connaissance.

I.4. De l'examen et l'adoption de l'agenda de travail

L'agenda de travail a été examiné et adopté à l'unanimité par les participants.

II. Déroulement des travaux

Les travaux de la session se sont déroulés en plénière et ont été marqué par des communications suivies d'échanges.

II.1. Des communications

Deux points ont fait l'objet de communication. Il s'agit de l'état d'avancement du projet au 31 mars 2025 et le projet de PTBA 2025. Ces présentations ont été faites par Madame W Rachel Olga SOME/OUEDRAOGO, Responsable en Suivi-Evaluation du Projet

II.1.1. Présentation du rapport d'avancement au 31 mars 2025

Elle a bâti sa communication autour de deux points : un rappel des informations clés du Projet de protection du capital humain et l'état d'avancement des activités.

S'agissant du rappel des informations clés, il est à retenir que l'objectif général du Projet est de Soutenir les efforts du Gouvernement pour assurer la fourniture de services sociaux essentiels. L'accord de financement a été signé entre le Gouvernement du Burkina Faso et la Banque mondiale le 26 septembre 2024 et l'entrée en vigueur est intervenu le 24 novembre 2024 avec pour date de clôture le 31 décembre 2025. Le Projet couvre les secteurs de la santé et de l'éducation avec un coût global du Projet est de 92 700 000 Euro soit environ 60 807 028 500 FCFA. Les activités éligibles sont :

Pour le secteur de la santé (section 21 loi de finance), les lignes budgétaires concernées sont : (i) 0550502 « Assurer la mise en œuvre de la stratégie de la gratuité des soins » ; (ii) 0560216 « Dépenses de fonctionnement des district sanitaires (DS) » ; (iii) 0560217 « Dépense de fonctionnement des CHU et CHR » ; (iv) 0570126 « Appuyer le fonctionnement des Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) » et ; (v) 1460402 « Acquérir les vaccins consommables ».

Pour le secteur de l'éducation (section 23 loi de finance), les lignes budgétaires concernées sont : (i) 0590 106 « Organiser les journées pédagogiques et les conférences du personnel de directions des établissements » ; (ii) 0590109 « Organiser les conférences des enseignants du primaire » ; (iii) 0590114 « Assurer la formation initiale et continue du personnel de l'éducation » ; (iv) 0590201 « Suivre l'encadrement de proximité » ; (v) 0590409 « Doter les enseignant en trousseau pédagogique » ; (vi) 0590801 « Organiser les examens et concours » et ; (vii) 0590805 « Organiser les examens du baccalauréat »

Quant à l'état d'avancement des activités, les principaux résultats enregistrés au cours de l'année 2024 se présentent comme suit :

Dans le domaine de la santé, pour permettre d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs du Projet, des indicateurs au nombre de huit, ont été définis. Au 31 décembre 2024, les résultats ci-dessous ont été enregistrés :

- 16,252 millions de consultations gratuites réalisés pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans dont 7,861 millions de consultations gratuites pour les femmes et 8,391 millions de consultations gratuites pour les enfants contre 17 millions de consultations gratuites réalisés pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans attendus ;
- 100 des centres de santé mettant en œuvre le système individuel électronique gratuit de soins de santé ;

- 92,6% de couverture vaccinale des enfants par le Pentavalent assuré contre 94% attendu ;
- 82,25% de paiement des frais de soins de santé gratuits assurés contre 80% prévu ;
- 1, 133 millions d'enfants vaccinés contre 923 000 enfants à vacciner ;
- 64,86% de taux de satisfaction des Commandes Client de la CAMEG enregistré contre 70% attendu ;
- 7 vaccins antigéniques pour les enfants ayant une couverture de plus de trois mois contre 3 attendus ;
- 8,9% des centres de santé sans rupture de stock des 25 médicaments traceurs contre 13% attendu.

Dans le domaine de l'éducation, sept indicateurs ont été définis pour permettre d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs du Projet. Au 31 décembre 2024, les résultats ci-dessous ont été enregistrés :

- 99,89% des enseignants certifiés par les institutions nationales de formation contre 96% prévu ;
- 97,94% des élèves bénéficiant des examens annuels contre une prévision de 95% ;
- 350 999 élèves bénéficiaires d'un enseignement de qualité à l'école primaire dont 194 188 filles contre une prévision de 350 000 ;
- 9 examens scolaires, y compris le baccalauréat, organisés ;
- 74 933 enseignants bénéficiaires d'une formation professionnelle à travers les conférences pédagogiques contre une prévision de 80 000 enseignants bénéficiaire ;
- 69 020 enseignants bénéficiaires de matériels didactiques et de kits pédagogiques contre une prévision de 70 000 enseignants bénéficiaire ;
- 1 509 femmes occupant des postes de direction dans les écoles primaires publiques contre 1300 femmes attendues.

Le taux d'exécution financière est de 59,47% soit un montant total de 36 160 902 859 FCFA exécutés sur un budget global de 60 807 028 500 FCFA.

II.1.2. Présentation du projet de PTBA 2025

Elle a indiqué que les activités programmées devront permettre d'enregistrer les principaux résultats suivants :

Dans le domaine de la santé, la mise en œuvre du projet devrait permettre entre autres de réaliser :

- 17 millions de consultations gratuites pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans dont 8 millions de consultations gratuites pour les femmes et 9 millions de consultations gratuites pour les enfants ;
- 94% de couverture vaccinale des enfants par le Pentavalent ;
- 945 000 enfants vaccinés.

Dans le secteur de l'éducation, les résultats attendus sont entre autres :

- 360 000 élèves bénéficiaires d'un enseignement de qualité à l'école primaire dont 165 000 filles ;

- 16 examens scolaires, y compris le baccalauréat, organisés ;
- 80 000 enseignants bénéficiaires d'une formation professionnelle à travers les conférences pédagogiques ;
- 70 000 enseignants bénéficiaires de matériels didactiques et de kits pédagogiques ;
- 1 500 femmes occupant des postes de direction dans les écoles primaires publiques.

Le coût global du PTBA 2025 est de 31 775 191 000 F CFA dont 227 962 000 F CFA pour la composante 2 « Gestion du Projet ».

A la suite des communications, des compléments d'informations ont été apportés par le Coordonnateur dans le but de préciser davantage les conditions de mise en œuvre des activités et les contraintes rencontrées. Il a une fois de plus invité les partenaires des ministères sectoriels à être réactifs aux sollicitudes pour permettre à l'unité de gestion du Projet de répondre à tout moment aux besoins d'informations de la tutelle technique et financière.

II.2. Des échanges sur les communications

Les échanges ont porté sur des commentaires et des questions d'éclaircissement dont la synthèse est faite dans le tableau ci-dessous :

N°	Questions/Commentaires	Réponses
1	Pourquoi le risque « la faible adhésion des acteurs » a-t-elle été identifié dans le cadre de ce Projet qui est un Projet de remboursement des charges récurrentes de l'Etat ?	Le Projet ne finance pas d'activités mais rembourse les dépenses effectuées par l'Etat dans les domaines de la santé et de l'éducation sur des lignes budgétaires bien précises. L'Etat doit donc faire la preuve qu'une action éligible a été réalisée et montrer les résultats atteints. Au niveau de chaque sectoriel donc, les efforts doivent être fournis pour permettre de réaliser effectivement les activités pour permettre le remboursement. Si le sectoriel n'est pas engagé et n'est pas réactif, il va de soi que les objectifs du Projet ne puissent pas atteindre les cibles attendues.
2	Quelle est l'utilité de l'indicateur « nombre de femmes occupant des postes de direction dans les écoles primaires publiques » ?	La prise en compte de cet indicateur montre que le Projet travaille à la promotion du genre et à l'égalité des sexes.
3	Est-ce que le remboursement a couvert la période avant l'entrée en vigueur ?	Le remboursement rétroactif a couvert la période de janvier 2024 au 25 septembre 2024.
4	Le taux d'exécution ne ressort pas dans le rapport d'avancement.	La préoccupation sera prise en compte pour améliorer le contenu du document.
5	Revoir les cibles des indicateurs car il y a en a qui sont cumulatives.	La préoccupation sera prise en compte en cas de restructuration.
6	Est-ce que les prestations de l'IGF sont payantes ?	Une convention est prévue avec l'IGF pour lui permettre de mener convenablement sa mission dans le cadre du PPCH.

N°	Questions/Commentaires	Réponses
7	Y a-t-il des examens qui se font au cours de la période de novembre à mars pour permettre le remboursement payé au budget de l'Etat ?	Les examens et concours dont il est question concernent la période couverte par le remboursement des dépenses rétroactives
8	La programmation physique et financière 2024 contenu en annexe du PTBA 2025 sied pour le rapport d'avancement	La préoccupation sera prise en compte pour améliorer le contenu du document
9	Corriger MEBAPLN pour tenir compte de MESFPT dans tous les documents	La préoccupation sera prise en compte pour améliorer le contenu du document
10	Pour les activités sans coût dans le PTBA 2025, n'est pas indiqué de les supprimer ?	Les lignes concernées seront précisées
11	Etant déjà au mois de mois, quelles sont les diligences mises en place pour un bon déroulement dans les délais des activités de passation des marchés ?	Les procédures de passation des marchés dans le cadre du PPCH ne nécessitent pas de longs délais. Le plan de passation des marchés peut être exécuté dans le délai restant

A l'issue des échanges, le rapport d'avancement, le plan de travail et de budget annuel de l'année 2025 y compris le plan de passation des marchés, ont été adoptés par les membres du Comité de pilotage, sous réserve de la prise en compte des observations/amendements formulés.

IV. De la clôture de la session

La Présidente de session a remercié les participants pour les échanges enrichissants et le partage d'idées qui permettront de mieux orienter les actions à conduire dans le cadre du PPCH. Au nom du Gouvernement, elle a également remercié l'équipe de la Banque mondiale pour son appui constant et sa participation effective aux travaux de la session.

C'est sur ces mots qu'elle a déclaré clos les travaux de la première session du comité de pilotage de l'année 2025 du PPCH aux environs de 12h. Avant de lever la séance, elle a remercié l'ensemble des membres pour l'intérêt porté aux actions du Gouvernement et souhaité un bon retour à tous et à chacun dans leurs services respectifs.

Le Rapporteur



Martial N'Goran BASSOLE
Chevalier de l'Ordre de l'Etat

Président



Cécile Josianne K. QUEDRAOGO /PS
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL
HUMAIN AU BURKINA FASO

BURKINA FASO

La Patrie ou La Mort, Nous Vaincrons

Ouagadougou, 05 Mai 2025.

Liste de présence des membres du comité de pilotage

OBJET : PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2025 DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

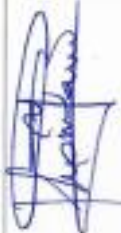
N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	SIGNATURE
1.	OPEDRAOBO K. celine Josiane	Directrice générale adjointe DGER/NEF	
2.	BASSOLE Natchiel Wilfried	Coordonnateur/PPCH	
3.	SANE / CONGO Hindata	DGESS/NEF	
4.	OUATTARA Ben Ismael Aimé	DCPP/DGESS/MCF	
5.	Ly Salou	DATER/NEF	

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	SIGNATURE
6.	SANGARE Mamadou	DGCOOP/MEF	
7.	SOE/SANON Naniam	DGEP/NEF	
8.	TRAORE Jaya	RSE/P8032 - DGEP	
9.	Diabo Adama	RSE/PUDIR	
10.	Quechazgo Rachel	RSE/PUDIR	
11.	Kolie Dousman M.	BM	
12.	PAJANK DANIEL	BM	
13.	OUATTARA Toua	Expert Animation des Jeunes/PUDIR	
14.	Ouedraogo Amadou	Agent d'Oriss du BIBAPLM	

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION ET STRUCTURE	SIGNATURE
15.	NAGUIABOU Sedjournou	DGB/MEF	
16.	YAMECOO Thomas	Spécialiste Environnement	
17.	BANDOL Barnabé	Directeur DCPP/DGESS/MEF	
18.			
19.	SORBITRABO Aïssa	DOF/DGSEPT	
	OUEDRADO G. Isaac	DGF/MS	
20.	ZOURE Marie Emmanuel L	DGESS/MS	
21.	Savé Bastidou	DGSR/MS	
22.			
23.			

Objet : Première mission d'appui au Projet de Protection du Capital Humain du 19 au 21 mai 2025

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
01	SONE/OUEDRAOGO Rachal Olyss	RSE/PUDTR-PPCH	
02	YAMGEO Thomas	Spécialité Environnement	
03	TRAORE Jayg	RSE/PB032/DEP	
04	PAJANK Daniel	Banque Mondiale	
05	Kaba Guemane M	PM / Int Gouvernance Spéciale	
06	BASSOLE Nankiel	PPCH / Coordinateur	
07	WEDRAGO Enloge	Chef de service DGCOOP / DEF	

SALLE DE REUNION PUDTR

20 mai 2025

Objet : Première mission d'appui au Projet de Protection du Capital Humain du 19 au 21 mai 2025

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
08	PAGABELEH B. Gaston	DGEP MEF	
09	SIMPORE Issaka	Chef de Service	
10	SANGARE Hamidou	Agent IGF/MEBAPLW	
11	Guissou Vincent SR	IF/IGF	
12	YAKA Edith Clémence	IF/IGF	
13	YAMEGO Vincent de Paul	IGF / I F.	
14	OUEDRADO G. Isaac	DGF/TS	

SALLE DE REUNION PUDTR

20 mai 2025

Objet : Première mission d'appui au Projet de Protection du Capital Humain du 19 au 21 mai 2025

Liste de présence

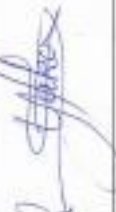
N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
01	SANGARE Hamidou	Agent DGF/MEBAPLN	
02	OUEDRAOGO Moussa	Chet de service DGES/MEBAPLN	
03	BADOLLO Barnabé	Directeur DCPP/DGES/MEFPT	
04	SINPOEG Issaka	Chet de Service DGEP	
05	Ouedraogo Salam	SPSE DGEA/MEFPT	
06	BASSOLE Rachid Wilfried	PPCH/UGP	
07	IAGABELEM B. Gaozon	DGEP MEF	

SALLE DE REUNION PUDTR

19 mai 2025

Objet : Première mission d'appui au Projet de Protection du Capital Humain du 19 au 21 mai 2025

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
08	Felie Quomane M	Sor Gouverneur Spécialisé BM	
09	KOITA Wassou Klenaslo	DGESS/ Ministère de la Santé	
10	TRAORE Jaya	RSE/PR032/DGEP	
11	OUATTARA Ben ISMAÏL	D CPP/MEF	
12	Guisser Vincent Simpère	IGF	
13	YAKA Edith Clémence	IGF	
14	JAMEGO M. Vincent de Paul	IGF	

SALLE DE REUNION PUDET

19 mai 2025

Objet : Première mission d'appui au Projet de Protection du Capital Humain du 19 au 21 mai 2025

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
15	KOITA Wabro Wenacolas	AGERS / MSante	
16			
17			
18			
19			
20			
21			

SALLE DE REUNION PUDTR

20 mai 2025

Objet : Première mission d'appui au Projet de Protection du Capital Humain du 19 au 21 mai 2025

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
15	Drabo Adams	RAFIPUDTR	
16	zone / ouf parrobo W. Rachel Olga	RSE / PUDTR	
17			
18			
19			
20			
21			
SALLE DE REUNION PUDTR			19 mai 2025

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION

DIRECTION DE LA COOPERATION
MULTILATERALE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 12 octobre 2025

LISTE DE PRESENCE

Activité : Rencontre préparatoire aux échanges sur le financement additionnel du Projet de protection du capital humain (PPCH).

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	SIGNATURE
01	Amidou Ouedogo	DGCOOP	
02	Sanata KONE	DCM	
03	Euloge VIORAGO	SE-INDH	
04	Salam Ouedrabo	DGEA	
05	KABORE Yamba	DGEG	
06	Soulama Sakoulba	DGEC	

N°	NOM ET PRENOM (5)	SIGNATURE
07	Ouli Théophile	
08	SAMBOCO Jean François	
09	SIMPONIS Ismaïla	
10	BONDE YVANE	
11	JACKA Auguste	
12	Auguste Jé	
13	ALIM Sami	
14	DRABO Adama	
15	OUATTARA Toua	
16	SAMAKE Saïf Hamed	
17	TALL Moutoulaye	

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE
18	SAN'DOUJ PASCAL	DGF
19	SORRE Rachel	DGF/PLD
20	BATEL Ferdinand Donald	DGF/PLD
21	SOUDRE OUSSENI	DGF/MEBAPL
22	WAMA Richard	DGF
23	BADOLE Boubel	DGF/PLD
24	QUEDRADO Ines wds	DGF/PLD
25	Quedrado Ines wds	DGF/PLD
26	SANON Bruno	DGF/PLD
27		
28		

SIGNATURE










MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons.

PROJET D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE RESILIENCE

Ouagadougou, le 13 février 2025

SEANCE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DU PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL HUMAIN
(PPCH)

Liste de Présence/Participants

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	SEXE (M/F)	SIGNATURE
01	COMPAORE Elou	Agent/DCIFPEG	AM M	
02	OUEDRAOGO Nourou	chef de service DAGS/MEBAPL	M	
03	OUEDRAOGO Salem	Agent DAGG/MEBAPT	M	
04	SANGLA Mohamedi	DGEG/DECIFPEG	M	

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	SEX (M/F)	SIGNATURE
05	GHIMIEH Gaston	Directeur / DGEE-PPS DGEE, DGESPT	M	
06	BAMBA Ousmane	Agent / DGEESS-dante	M	
07	AZIKIBA Adia Rudolph	Agent / DGEECC-MESFP	M	
08	Dnabo Adama	Rvf Puoir	M	
09	SONE / OUEPRADO W. Rachel Olga	RGE Puotr	F	
10	LEGA Idrissa	Agent / DGEESS / MESFP	M	
11	BADOLO Barnabe	Directeur DCPP / DGESS / ME	M	
12	BAYE / ZINA Gaila	DCPP / DGESS / ME	F	
13	Wongyaghma B. Yasmine	DCPP / DGEESS / MESFP	F	
14	SORON G. Elothier	DGAS / DASU / MESFP	M	

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	SEXE (M/F)	SIGNATURE
15	Zoungbana / Konate A. Djelika	Consultante Junior Suivi-Evaluation	F	
	KOETA Wam Wenceslas	DGES / MS	M	
16	BADIEL Bang	DGEG / MESTPF	M	
17	Bessoué Tarkhal W. D. Fried	Coordonnateur	N	

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES
FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE PROTECTION DU CAPITAL
HUMAIN



BURKINA - FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

N°2024-0493/MEF/SG/PPCH-RSE

Ouagadougou, le

13 MAI 2025

Le Coordonnateur

A

Monsieur le Directeur Général
des Etudes et des Statistiques
Sectorielles / Ministère de la
Santé
-OUAGADOUGOU-

Objet : Séance de travail sur la mise
en œuvre du PPCH

Le Projet de Protection du Capital Humain (PPCH), créé par arrêté n°2024-0493/MEF/SG/DGESS du 11 octobre 2024 a tenu sa première session ordinaire du Comité de pilotage le 05 mai 2025.

L'ordre du jour de cette session était d'examiner et d'adopter le projet de rapport d'avancement de la mise en œuvre du Projet ainsi que le projet de plan de travail et budget annuel 2025.

Des échanges au cours de cette session, il est ressorti la nécessité d'organiser une séance de travail avec les partenaires de mise en œuvre pour s'accorder sur le niveau d'atteinte des résultats et la programmation des activités 2025.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous convier le **vendredi 16 mai 2025 à 09 h 00**, à une rencontre de travail dans les locaux du Projet d'Urgence de Développement Territorial et de Résilience (PUDTR).

Au regard de l'importance de cette rencontre, je vous prie de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour votre participation effective auxdits travaux.

Pièces-jointes : - extrait du cadre de résultats du projet
- programmation des activités 2025

DGESS

13/05/25




Zwadéyi Martial Wintje Boni BASSOLE
Chevalier de l'Ordre de l'Étoile



Objet : Séance de travail sur le PPCH

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
01	SANGARE Hamidou	Agent DGF/MEBAPLN	
02	OUEDRAGO Moussa	Chef de service	
03	GUIGMA Marcel	DGESS/MEBAPLN DGQEP/DG	
04	Guilberweigo SORÉ Kadidjatou	DGQEP/DTICE	
05	SIMPORE Issaka	chef de service DDBEP	
06	NAGUEABOU Saïdjounou	DAB/MEF	
07	KASSIA Mamouma	DGESS / MESFPT	

SALLE DE REUNION PUOTR

16 mai 2025

Objet : Séance de travail sur le PPCH

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION/STRUCTURE	Signature
08	BADIEL Bano	Agent à la DGEG / NESFPT	
09	YABRE /SIDIBE Maïmouna	Agent à la DGEC-EPPNF	
10	Quenou DO Auguste	Agent à la DGEP NESFPT	
11	KOITA Wilma Winaolas	DGECB / M4 Santé	
12	EDNE/OUEDRAOGO W. Rachel Olga	RSE / PUSTR-PPCH	
13	Driabo Adama	RSE/PUDTR	
14			

SALLE DE REUNION PUDTR

16 mai 2025

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION

DIRECTION DE LA COOPERATION
MULTILATERALE

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous vaincrons

Ouagadougou, le 18 octobre 2025

LISTE DE PRESENCE

Activité : Rencontre aux échanges sur le financement additionnel du Projet de protection du capital humain (PPCH).

N°	NOM ET PRENOM (S)	CONTACTS		SIGNATURE
		EMAIL		
01	Prudence Ouédraogo	amidoued@gmail.com		
02	Prudence Ouédraogo	eulognews@gmail.com		
03	Zure Iboulioma	Jare, Ibrahim@gmail.com		
04	BINABO Yelama	charbo_00@yahoo.fr		
05	BASSOLE Nathaniel Wilfride	mboassole@gmail.com		
06	Soulama Sakoulla	issirika@gmail.com		

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	SIGNATURE
07	OUFIRAGO DORSE	DGER/MEBAP	
08	KOUTA Wam Wencelas	DGER/MS	
09	Bague' vili	DGEC-EPPN	
10			
11	Quili Théophile	DGER/MEBAP	
12	Fansa hamadou	SP/Pala (MS)	
13	PALM SAMS	DGER/MS	
14	WANA Ibrahim	M Santa Banque Mondiale	
15	Ousmane Denise	Banque Mondiale	
16	Nolon Ashken Saogo	Banque Mondiale	
17	Bénvenue Helene Karabini	Banque Mondiale	

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURE	SIGNATURE
18	Tarik Ladjezi	OPEC Fund	
19	Daniel Payank	Banque Mondiale	
20	Juan Felipe Nur	OPEC Fund	
21	KONE Sikon	Banque mondiale	
22	SAMIN Bruno	DGF/santo	
23	CHATTARA Teua	Expert I.M PROTK/PPH	
24	WILLI Ferdinand Donald	DCO/BOCOP	
25	SANDRINO PASCAL	DGCOOP	
26	PASQUANO HUMPHRE Idriss	DGCOOP	
27	DUNE GUERINHO W. Rachel Chen	PPCH	
28	ELIENRAGO Inouwa	DGAS DESPT	

N°	NOM ET PRENOM (S)	STRU
29	Ouedraogo Sulon	DGE
30	Gnambou Hamidou	DGE
31	Koua Abianse Koumili	DGE
32		
33	Ouedraogo Adama	DGE
34	TRAORE Noufor	DN
34	Koua Abianse Koumili	DGE
35	Koua Abianse Koumili	DGE
36	Koua Abianse Koumili	DGE
37		
38		
39		

SIGNATURE









Notes

¹ Aux fins d'un engagement efficace et adapté, les parties prenantes au(x) projet(s) proposé(s) peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes :

- **Parties concernées** : Personnes, groupes et autres entités de la zone d'influence du projet qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement associés à l'identification des impacts et de leur importance, ainsi qu'à la prise de décision concernant les mesures d'atténuation et de gestion.
- **Autres parties intéressées** : Individus/groupes/entités qui ne subissent peut-être pas des impacts directs du projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre.
- **Groupes vulnérables** : Les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou encore plus défavorisées par le(s) projet(s) par rapport à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.
- Il est important de noter que les projets ont parfois plusieurs composantes avec des groupes de parties prenantes très différents pour chacune d'entre elles. Ces différentes parties prenantes doivent être prises en compte lors de la préparation du Plan de mobilisation des parties prenantes.

² Il est particulièrement important de comprendre si les impacts du projet peuvent toucher de manière disproportionnée les personnes ou les groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de comprendre les effets d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes soient adaptés pour prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou personnes, et pour garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. L'engagement auprès des groupes et des personnes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures et d'une assistance spécifique visant à faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.
